Rapport sur les résultats ministériels

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

2016-2017

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission civile d'examen et de
traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada, 2017 N° de cat. : PS75-7F-PDF
ISSN 2561-2433
Ce document est disponible sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives
à la Gendarmerie royale du Canada au http://www.crcc-ccetp.gc.ca. Ce document est disponible en médias substituts sur demande.
——————————————————————————————————————

Table des matières

Message de l'administrateur général1	Ĺ
Aperçu de nos résultats	3
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	5
Raison d'être5	5
Mandat et rôle5	5
Contexte opérationnel et principaux risques	7
Contexte opérationnel	7
Principaux risques	3
Résultats : ce que nous avons accompli)
Programmes)
Services internes	2
Description	2
Résultats 12	2
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines 15	5
Dépenses réelles	5
Ressources humaines réelles	5
Dépenses par crédit voté17	7
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 17	7
États financiers et faits saillants des états financiers	3
États financiers18	3
Faits saillants des états financiers 18	3
Renseignements supplémentaires19)
Renseignements ministériels19)
Profil organisationnel19)
Cadre de présentation de rapports)
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 19)
Tableaux de renseignements supplémentaires20)
Dépenses fiscales fédérales	
Coordonnées de l'organisation20)
Annexe: définitions21	L

Notes en fin d'ouvrage

Message de l'administrateur général

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017 de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada (CCETP).

Parmi ses réalisations les plus remarquables durant cette période, la Commission a rendu public un rapport faisant suite à son rapport d'enquête d'intérêt public de 2013 sur le harcèlement en milieu de travail au sein de la GRC. Effectué à la demande du ministre de la Sécurité publique, ce deuxième examen a révélé que la GRC n'avait pas mis en œuvre de façon adéquate les recommandations formulées par la Commission dans son rapport de 2013. Le harcèlement reste un problème grave, et la culture même de la GRC doit changer.

La Commission a émis plusieurs recommandations suivant ce deuxième examen, notamment que l'on professionnalise certains éléments de la structure organisationnelle de la GRC et que l'on modernise la gouvernance de la Gendarmerie. Selon la Commission, l'application intégrale des recommandations faites dans les deux rapports contribuerait à la confiance du public envers cette importante institution fédérale.

Cette année, nous avons fêté le premier anniversaire du nouveau Bureau national de réception des plaintes de la CCETP. La restructuration de ce service public de première ligne ainsi que son déménagement dans les bureaux de la Commission à Ottawa permettent d'offrir au public un processus de traitement des plaintes plus efficace et accessible, et de favoriser la concertation des aspects liés à la réception des plaintes du public, aux examens et aux enquêtes. Ce nouveau modèle de prestation de services a également engendré des économies opérationnelles qui ont permis à la Commission d'investir dans de nouveaux programmes sans financement supplémentaire.

En 2016 par exemple, la Commission a ouvert un bureau en Colombie-Britannique dans le but d'échanger directement avec les intervenants. L'initiative vise d'abord les collectivités autochtones ainsi que les enquêtes que mène la Commission sur les plaintes du public déposées par des membres de ces collectivités.

De plus, nous avons réussi dans les 12 derniers mois à faire connaître le rôle de la Commission partout au pays. Nous avons consacré une attention particulière aux nouvelles relations avec les collectivités éloignées et les peuples autochtones qui reçoivent des services de police de la GRC.

qui permettent d'accroître la confiance du public envers cette importante institution canadienne chargée de faire appliquer la loi.
Le vice-président intérimaire et président par intérim,
Guy Bujold

Comme toujours, la Commission a pour objectif d'appuyer la GRC en élaborant des processus

Aperçu de nos résultats

Totaux ministériels

Dépenses réelles

9 035 952 \$

Nombre d'ETP réels

62

Principaux résultats

- ✓ Accroissement de la sensibilisation du public au rôle de la Commission et établissement de nouvelles relations avec de nombreux peuples et collectivités autochtones.
- ✓ Ouverture d'un bureau en Colombie-Britannique (C.-B.) à la suite de notre enquête sur les pratiques policières dans le nord de la C.-B., et compte tenu de l'inquiétude grandissante du public quant au travail policier dans les collectivités reculées.
- ✓ Présentation d'un rapport de suivi concernant notre rapport de 2013 sur le harcèlement en milieu de travail au sein de la GRC.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (la Commission) est un organisme indépendant créé par le Parlement et ne fait pas partie intégrante de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à fournir une surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, afin de garantir que la GRC est redevable au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite des membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Ses conclusions et ses recommandations permettent de relever et de corriger des problèmes liés aux services de police qui découlent de la conduite de membres de la GRC ou de lacunes dans les politiques et les méthodes de l'organisme. En outre, la Commission examine des activités précises de la GRC, fournit des rapports aux provinces qui utilisent les services de police de la GRC à forfait, effectue des recherches, mène des activités de sensibilisation et d'information auprès du public, et fournit des observateurs indépendants aux fins d'enquêtes sur des incidents graves impliquant des membres de la GRC.

Mandat et rôle

La Commission est un organisme fédéral distinct et indépendant de la GRC. Sa mission consiste à renforcer la responsabilité de la GRC en procédant à un examen civil des activités de la GRC et de la conduite de ses membres.

Conformément aux parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, le mandat de la Commission consiste à :

- recevoir les plaintes du public concernant la conduite des membres de la GRC;
- procéder à des examens lorsque les plaignants sont insatisfaits du traitement de leur plainte par la GRC;
- déposer des plaintes et effectuer des enquêtes sur la conduite de la GRC lorsqu'il est dans l'intérêt du public de le faire;
- examiner des activités précises;
- énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

Pour obtenir de plus amples renseignements généraux à propos du ministère, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport. Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du ministère, consulter la lettre de mandat du ministre.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

La responsabilité publique des organisations policières et la surveillance civile de la conduite policière continuent d'être une source de préoccupation pour les Canadiens et les Canadiennes. En temps opportun, par l'entremise d'un examen approfondi et indépendant de la conduite des services de police, plus particulièrement dans des circonstances qui suscitent un grand intérêt public, il importe de préserver la confiance du public à l'égard de l'application de la loi.

Les pouvoirs que la Commission s'est vu confier à la fin de 2014 permettent la tenue d'enquêtes et d'évaluations sur la conduite policière ainsi que sur les politiques et les pratiques lorsque les circonstances le justifient, tout en améliorant la transparence et le caractère indépendant du processus d'enquête sur les plaintes du public.

Les récentes améliorations apportées à ces pouvoirs ont donné lieu à une hausse des attentes de la part du public ainsi que des gouvernements provinciaux et des administrations municipales qui utilisent les services de police de la GRC en vertu d'un contrat.

La Commission doit être en mesure de répondre aux questions d'application de la loi émergentes et de fournir des observations pertinentes non seulement en ce qui concerne la conduite des membres de la GRC dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, mais également au chapitre de l'évolution des pratiques en matière d'application de la loi, afin de veiller à ce qu'elles soient adaptées aux changements sociaux, culturels et aux dynamiques communautaires partout au pays.

La Commission doit gérer soigneusement ses ressources pour s'assurer de pouvoir répondre en temps opportun et de manière efficace aux incidents où la conduite d'un membre de la GRC est mise en cause, que ce soit par le biais d'une plainte du public individuelle ou à la suite d'une préoccupation plus vaste exprimée par des dirigeants politiques, des intervenants communautaires et des groupes d'intérêts.

La Commission continue de perfectionner sa structure et son modèle opérationnel, donnant lieu à des gains d'efficacité qui permettent de réduire les coûts administratifs et de renforcer les processus opérationnels, et elle consacre l'essentiel de ses ressources à ses principaux objectifs. Le changement opérationnel le plus important qui s'est opéré au cours de la période de ce rapport s'avère le nouveau Bureau national de réception des plaintes et son déménagement dans la région de la capitale nationale. La concertation de nos équipes chargées des plaintes du public, des examens et des enquêtes nous a permis de rationaliser nos façons de faire, de mieux servir le public, et de réaffecter des fonds pour nos nouveaux programmes.

En 2016, après son enquête sur les pratiques policières dans le nord de la Colombie-Britannique et voyant le public de plus en plus inquiet du travail policier dans les collectivités reculées en général, la Commission a ouvert un bureau dans la province. Cela nous permettra d'échanger directement avec les intervenants, de prendre plus d'enquêtes en charge dès le début, et de surveiller de plus près celles laissées à la GRC.

Principaux risques

Principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandate et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
Mise en œuvre par la GRC des recommandations de la Commission	Comme la GRC n'est pas tenue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission, il y a un risque que les recommandations principales de cette dernière restent lettre morte. La Commission continue à suivre de manière systématique les recommandations faites à la GRC. En outre, la Commission rencontre régulièrement les représentants de la GRC pour déterminer de quelle façon et à quel moment les recommandations seront mises en œuvre.	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Priorité ministérielle : Accroître la confiance du public envers la GRC
Réaction aux événements importants touchant les services de police	La Commission n'exerce aucun contrôle sur les incidents graves qui touchent la GRC et le public. De tels incidents peuvent alourdir la charge de travail dans l'ensemble de la Commission et nuire au maintien des normes de service. La Commission a établi une entente d'approvisionnement pour les services d'enquêteurs spécialisés. Elle continue à surveiller sa charge de travail, et, au besoin, elle réaffecte des employés aux secteurs prioritaires. La Commission doit s'assurer qu'elle dispose des ressources voulues pour réagir de manière appropriée aux incidents qui pourraient survenir au cours de l'exercice.	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Priorité ministérielle : Accroître la confiance du public envers la GRC

Résultats : ce que nous avons accompli

Programmes

Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

Description

La Commission est un organisme indépendant créé par le Parlement pour fournir une surveillance civile équitable et indépendante de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. À cette fin, la Commission reçoit les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC et surveille les enquêtes de la GRC sur ces plaintes. Si un plaignant n'est pas satisfait de la réponse de la GRC, il peut demander à la Commission de procéder à un examen indépendant du comportement en question et du traitement de l'affaire par la GRC. Lors de l'examen de ces plaintes, la Commission peut juger le traitement d'une plainte par la GRC satisfaisant, ou présenter ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la GRC et au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en ce qui concerne les questions visées dans la plainte. La Commission a aussi pour mandat d'examiner des activités précises de la GRC, de fournir des rapports aux provinces et aux territoires qui utilisent les services de police de la GRC à forfait, d'effectuer des recherches, de mener des activités de sensibilisation et d'information auprès du public, et de fournir des observateurs indépendants aux fins d'enquêtes sur des incidents graves impliquant des membres de la GRC.

Résultats

Résultats atteints

La charge de travail associée à la fonction principale de la Commission – recevoir, traiter et surveiller les plaintes du public ainsi que procéder à un examen indépendant des enquêtes sur les plaintes du public menées par la GRC – reflète celle des années précédentes. Il convient de souligner qu'au cours de l'année, la Commission a poursuivi un nombre sans précédent d'enquêtes d'intérêt public.

En 2016-2017, la Commission a traité 2 761 plaintes concernant la conduite de membres de la GRC en service. De ces plaintes, 2 291 ont été déposées auprès de la Commission et 470 ont été déposées directement à la GRC.

Cette année, nous avons fêté le premier anniversaire du nouveau Bureau national de réception des plaintes de la CCETP et de son déménagement dans la région de la capitale nationale. La concertation de nos équipes chargées des plaintes du public, des examens et des enquêtes nous a permis de rationaliser nos façons de faire, de mieux servir le public, et de réaffecter des fonds pour nos nouveaux programmes.

En 2016 par exemple, après son enquête sur les pratiques policières dans le nord de la Colombie-Britannique et voyant le public de plus en plus inquiet du travail policier dans les collectivités reculées en général, la Commission a ouvert un bureau dans la province.

Cela nous permettra d'échanger directement avec les intervenants, de prendre plus d'enquêtes en charge dès le début, et de surveiller de plus près celles laissées à la GRC. Il s'agit en effet de moderniser ses pratiques pour développer de meilleures relations avec les peuples autochtones, une priorité du gouvernement.

Nous avons réussi dans les 12 derniers mois à faire connaître le rôle de la Commission, et je trouve encourageantes nos nouvelles relations avec tant de peuples et de collectivités autochtones.

Les premiers commentaires de nos partenaires en Colombie-Britannique indiquent que nous sommes sur la bonne voie. Le modèle de supervision que nous proposons peut être étendu à d'autres régions du Canada et aider la GRC à gagner la confiance du public.

Malheureusement, un suivi révèle que les recommandations de notre *Rapport sur le harcèlement* en milieu de travail au sein de la GRC (2013) ne sont toujours pas appliquées. Ces recommandations visent à régler le problème du harcèlement et à favoriser le respect en milieu de travail.

Il est dit dans le rapport de suivi (2017) que le harcèlement reste un problème grave, et que la culture même de la GRC doit changer.

Depuis que la Commission a publié le rapport sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC, beaucoup de membres et d'anciens membres de la GRC lui ont indiqué qu'ils souscrivaient aux recommandations. Aussi a-t-elle recommandé que le ministre de la Sécurité publique, non seulement professionnalise certains éléments de la structure organisationnelle, mais encore agisse pour moderniser la gouvernance de la GRC. Appliquer les recommandations contribuerait à la confiance du public envers cette importante institution fédérale.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Transparence de la GRC et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	1 %	Mars 2018	S.O.*	S.O.*	S.O.*
	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées		Mars 2018	S.O.*	S.O.*	S.O.*
Responsabilité accrue envers les provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC		Mars 2018	S.O.*	S.O.*	S.O.*

^{*} La Commission s'appuie sur les résultats de rendement tirés du sondage d'opinion publique que la GRC a mené dans le cadre de son programme de sondage de base. La GRC n'a pas publié les résultats du sondage pour la période visée par le présent rapport.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

		totales pouvant être utilisées	(autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
6 317 800	6 317 800	7 739 551	6 523 302	205 502

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

·	2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
45	43	(2)

Les renseignements qui figurent dans le présent rapport sont aux programmes de niveau inférieur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC et disponibles dans l'InfoBase du SCTⁱⁱ.

Services internes

Description

On entend par Services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficients sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat

Pour répondre aux exigences relatives à son mandat élargi, la Commission continue à s'assurer que ses ressources sont utilisées de la manière la plus efficace et efficiente possible. Ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs sont axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. La rationalisation des processus opérationnels et le recours à des stratégies et à des technologies qui accroissent l'efficience opérationnelle ont permis de réduire les coûts des services internes. Voici les principaux objectifs pour cette période de référence :

- Achever la dernière étape du plan de transformation des TI de la Commission;
- Poursuivre l'amélioration du système de gestion des cas et son utilisation dans tous les aspects des processus d'examen et de traitement des plaintes;
- Renforcer l'efficience du programme des Ressources humaines de la Commission grâce à la mise sur pied de services offerts à l'interne qui remplaceront le modèle de services actuel dont la prestation est assurée par Sécurité publique Canada dans le cadre d'un protocole d'entente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

	2016-2017	totales pouvant être utilisées	(autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
3 710 517	3 710 517	2 583 646	2 512 650	(1 197 867)

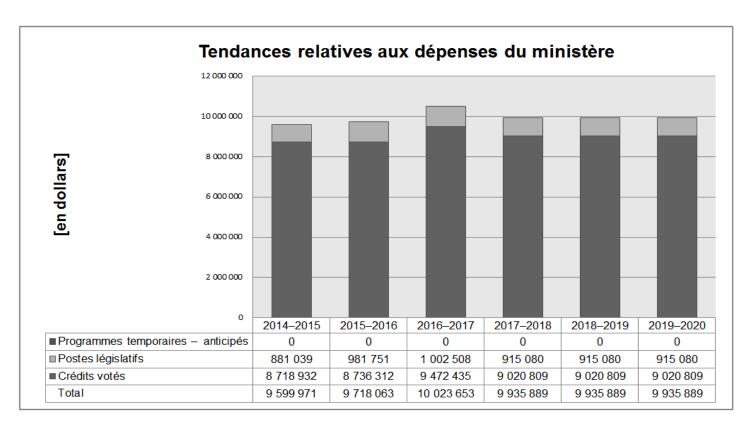
Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

		Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
22	19	(3)

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



Les dépenses ainsi que les dépenses prévues de la Commission sont demeurées stables, et on ne prévoit aucune temporisation du financement.

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

	principal des	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	réelles (autorisations utilisées)	réelles	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	6 317 800	6 317 800	7 333 382	7 333 382	7 739 551	6 523 302	6 529 281	6 181 112
Total partiel	6 317 800	6 317 800	7 333 382	7 333 382	7 739 551	6 523 302	6 529 281	6 181 112
Services internes	3 710 517	3 710 517	2 602 507	2 602 507	2 583 646	2 512 650	3 118 782	3 418 859
Total	10 028 317	10 028 317	9 935 889	9 935 889	10 323 197	9 035 952	9 718 063	9 599 971

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les Services internes (équivalents temps plein ou ETP)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein réels 2014-2015	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein prévus 2016-2017	temps plein réels		Équivalents temps plein prévus 2018-2019
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	41	45	45	43	45	45
Total partiel	41	45	45	43	45	45
Services internes	18	22	22	19	22	22
Total	59	67	67	62	67	67

Aucune modification importante n'a été apportée aux ETP de la Commission.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les dépenses votées et les dépenses législatives de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, consulter les Comptes publics du Canada 2017ⁱⁱⁱ.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental^{iv} (en dollars)

Programme	the state of the s		Dépenses réelles 2016-2017
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	6 523 302

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques		
Affaires sociales	6 317 800	6 523 302
Affaires internationales		
Affaires gouvernementales		

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers [non audités] de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 se trouvent sur le site Web du ministère.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2016-2017	Réels 2016-2017		2016-2017 moins prévus	Écart (réels 2016-2017 moins réels 2015-2016)
Total des charges	11 146 966	9 954 689	11 058 860	(1 192 277)	(1 104 171)
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	-	(129 248)	53 779	129 248	(183 027)

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	2016-2017	2015-2016	Écart (2016-2017 moins 2015-2016)
Total des passifs nets	1 551 572	1 754 531	(202 959)
Total des actifs financiers nets	1 164 859	1 125 869	38 990
Dette nette du ministère	386 713	628 662	(241 949)
Total des actifs non financiers	280 504	393 205	(112 701)
Situation financière nette du ministère	(106 209)	(235 457)	129 248

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Administrateur général : Ian McPhail, c.r.

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile

Instruments habilitants : Loi sur la Gendarmerie royale du Canada

Année d'incorporation ou de création : 2014

Autres:

Cadre de présentation de rapports

Voici les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes de référence pour 2016-2017 de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada :

1. Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC

1.1 Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice

de leurs fonctions Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC.

Tableaux de renseignements supplémentaires

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada n'a pas de tableaux de renseignements supplémentaires.

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Courriel: Media@crcc-ccetp.gc.ca

Téléphone:

Partout au Canada: 1-800-665-6878

ATS: 1-866-432-5837

Télécopieur : 613-952-8045

Poste

C.P. 1722, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 0B3

Site Web

http://www.crcc-ccetp.gc.ca

Annexe: définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement dans le cadre d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (evaluation) :

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (par exemple, par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, notamment : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Lettres de mandat des ministres, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat
- ii. InfoBase du SCT, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- iii. Comptes publics du Canada 2017, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
- iv. Cadre pangouvernemental, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-nav/~(current_branch~'GOCO~sort_key~'name~sort_direction~'asc~open_nodes~(~'tag_SA0001~'tag_SA 9999~'tag_SA0002~'tag_SA0003~'tag_SA0004~'tag_SA0005))
- v. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp